



PRIÈRE

DIX HEURES

M. FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. FRIESEN, M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan) ainsi que MM. PIWNIUK, GAUDREAU, MARTIN, PETERSEN et GERRARD interviennent. M. le *ministre* CALDWELL exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. PETERSEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Élimination des obstacles à l'obtention de bons emplois

Attendu :

que de nombreux Manitobains à la recherche d'emplois sont confrontés à divers obstacles, que ce soit au niveau social, géographique ou économique;

que le gouvernement provincial estime qu'il est important d'aider tous les Manitobains à trouver de bons emplois et à contribuer à la croissance de la main-d'œuvre qualifiée de la province;

que le gouvernement provincial collabore et établit des partenariats avec des employeurs et des organismes à but non lucratif au Manitoba pour fournir des services et des programmes visant à éliminer les obstacles à l'emploi;

que le Manitoba possède l'un des taux de chômage les plus faibles au pays;

que les importants partenariats conclus avec de nombreux établissements et organismes, tels le Collège Red River, le Collège universitaire du Nord, le Réseau canadien de développement économique communautaire, le *Manitoba Institute for Trades and Technology* et la *Northern Manitoba Mining Academy*, ainsi qu'avec beaucoup d'employeurs partout dans la province, jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de programmes novateurs et créatifs visant à éliminer les obstacles, à promouvoir l'inclusion sociale et à rendre la province plus forte;

que ces initiatives aident un nombre grandissant de femmes à tenter une carrière dans les métiers, permettent au personnel militaire de faire reconnaître leurs titres de compétence dans les métiers spécialisés et de faciliter leur transition à la vie civile, facilitent l'accès des habitants du Nord à de bons emplois et créent des occasions pour les personnes qui sont confrontées à de multiples obstacles à l'emploi, notamment les bénéficiaires d'aide à l'emploi et au revenu;

qu'alors qu'il occupait un important poste de ministre, le leader de l'opposition officielle a fait des coupures qui ont nui aux personnes vulnérables, notamment en réduisant l'aide sociale, en gelant le salaire minimum et en réduisant le financement accordé aux organismes manitobains, tels les Centres d'amitié qui viennent en aide aux personnes les plus vulnérables,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse le bon travail qu'effectuent les organismes partenaires pour éliminer les obstacles à l'emploi dans la province;

que l'Assemblée législative soit exhortée à demander au gouvernement provincial à continuer à maintenir ses partenariats avec d'autres organismes, notamment ceux mentionnés ci-dessus, pour aider les Manitobains à accéder à de la formation et à de bons emplois de sorte qu'ils soient en mesure d'élever une famille et de s'établir au Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. PETERSEN, M^{mes} STEFANSON et LATHLIN ainsi que MM. MARTIN et GAUDREAU interviennent. M. EWASKO exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur 2015, l'Année du sport sera examinée le mardi 2 juin 2015.

TREIZE HEURES TRENTE

M. RONDEAU propose la première lecture du projet de loi 210 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (D. Block, A. Kreutz, A. Every et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (F. Reis, C. Reis, P. Oneschuk et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à respecter les exigences de la *Loi sur les parcs provinciaux* et à envisager de collaborer avec les propriétaires de chalets du Manitoba afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes en matière de droits de service et de location. (K. Taft, D. Coleman, D. Biles et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (M. Giesbrecht, G. Watson, T. Plett et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (E. Webb, M. Bird, A. Friesen et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (K. Walsh, K. Lylyk, S. Jersah et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (W. Ross, L. Hart, G. Martin et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (D. Kereluik, G. Kereluik, T. Watts et autres)

M. le *ministre* SARAN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Logement et Développement communautaire.

(Document parlementaire n° 35)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Lakeside, qui a utilisé le terme « lie », de se rétracter.

M. EICHLER se rétracte.

Mardi 26 mai 2015

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} STEFANSON, M^{me} la ministre BLADY, M. EICHLER, M. le ministre ASHTON et M. SMOOK font des déclarations de député.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 27 déposé le 7 mai 2015. Ainsi, l'après-midi du mercredi 27 mai 2015, le budget du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sera examiné à l'Assemblée.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid